

2^{ème} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la COMMUNE de FONTAINE-LE-DUN

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le public est informé de ce que par arrêté du Président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre en date du 12 août 2022, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de FONTAINE-LE-DUN.

L'enquête se déroulera à la mairie de FONTAINE-LE-DUN pendant une durée de 32 jours consécutifs, du 20 Septembre 2022 au 21 Octobre 2022. Le dossier pourra être consulté les :

- Lundis et mardis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
 - Mercredis et jeudis de 8h30 à 12h30,
- Vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Monsieur Jean-Pierre FERRAUD a été désigné Commissaire Enquêteur.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées :

- soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie de FONTAINE-LE-DUN aux jours et heures susvisés :
 - les Lundis et mardis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
 - les Mercredis et jeudis de 8h30 à 12h30,
 - les Vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- soit à les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, 48 Bis route de Veulettes 76450 Cany-Barville ou par mail à l'adresse suivante :

plu-fontaine-le-dun-enquete-publique@cote-albatre.com

Le dossier soumis à enquête publique sera également accessible en ligne durant toute la durée de la procédure sur :

<https://cote-albatre.fr/news/intercom/Avis-d-enquete-publique-PLU-Fontaine-le-Dun>

Monsieur Jean-Pierre FERRAUD, commissaire enquêteur recevra à la mairie de FONTAINE-LE-DUN le :

- Mardi 20 Septembre 2022 de 9 h à 12 h,
- Samedi 1^{er} Octobre 2022 de 9 h à 12 h,
- Mercredi 12 Octobre 2022 de 15 h à 18 h,
- Vendredi 21 Octobre 2022 de 15 h à 18 h.

La mairie de FONTAINE-LE-DUN sera, pour les besoins de l'enquête publique, exceptionnellement ouverte au public le samedi 1^{er} octobre 2022 de 9h à 12h, le mercredi 12 octobre de 15h à 18h et le vendredi 21 octobre jusqu'à 18 h.

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, un mois après clôture de l'enquête.